

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 11 JUIN 2020**

Nombre de Conseillers élus : 15

Conseillers en fonction : 15

Conseillers présents : 14

**Présents :**

Le Maire : MULLER Christophe

Les Adjointes : FENARD Michel, MICHEL Andrée, KINDER Yves.

Les Conseillers : BIGNON Gilles, DONATE Marylène, GRIMM Emmanuelle, JOLY Véronique, KEMPENICH Michel, KILL Allan, KURZ Régine, LANG-MAYER Diane, SCHISLER Laurent.

Absents excusés : PORTHA Serge

Procuration de : PORTHA Serge à FENARD Michel.

**ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 25/05/2020
2. Compte administratif et compte de gestion 2019
3. Affectation des résultats
4. Fixation du taux des 2 taxes
5. Budget primitif 2020
6. Demandes de subvention
7. Jury criminel
8. Renouvellement de la commission communale des impôts directs
9. Programme de travaux sylvicoles
10. Divers

**1. Approbation du compte-rendu de la séance du 25/05/2020**

M. le Maire souhaite apporter une précision au point n°4 « désignation des délégués auprès des EPCI » Dans le cadre de la désignation des délégués, il convient de désigner des membres à la Commission Locale d'Evaluation des Charges

Transférées. Les délégués sont les mêmes que ceux siégeant à la CAFPF soit M. BIGNON Gilles et Mme MICHEL Andrée (suppléante). Il convient également de préciser que pour les délégués du SCOT Mme MICHEL Andrée est suppléante de M. BIGNON. Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la séance du 25 mai 2020 ainsi que les modifications apportées.

## **2. Compte administratif et compte de gestion 2019**

Le Conseil Municipal prend connaissance du compte de gestion présenté par Mme MARCOU, conseil aux décideurs locaux.

### **Compte administratif**

Le Maire s'étant retiré, le conseil municipal, placé sous la présidence du doyen d'âge, vote à l'unanimité pour le compte administratif 2019 qui se présente comme suit :

#### *Section de fonctionnement*

Dépenses :	706 673,78 €
Recettes :	1 007 986,23 €

#### *Section d'investissement*

Dépenses :	1 244 763,18 €
Restes à réaliser :	882 495,00 €
Recettes :	1 193 646,82 €
Restes à réaliser :	278 373,95 €

## **3. Affectation des résultats**

Le conseil municipal constatant que le compte administratif présente un excédent global cumulé au 31/12/2019 de 862 562,10 €, décide à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :

- 791 248,69 € à la couverture d'autofinancement, virement au budget primitif (à l'article 1068)
- 71 313,41 €, solde disponible, à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)

## **4. Fixation du taux des 2 taxes**

La taxe d'habitation n'étant plus à voter depuis cette année, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de maintenir le taux des 2 taxes comme suit :

- 15,90 % pour la taxe foncière (bâti)
- 73,86 % pour la taxe foncière (non bâti)

Total de la recette escomptée : 175 011,00 €.

## 5. Budget primitif 2020

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif suivant :

### Section de fonctionnement

Dépenses : 873 021,41 €

Recettes : 873 021,41 €

### Section d'investissement

#### Dépenses :

Propositions : 480 501,57 €

Restes à réaliser : 882 495,00 €

Solde d'exécution reporté : 187 127,64 €

Total : 1 550 124,21 €

#### Recettes :

Propositions : 1 271 750,26 €

Restes à réaliser : 278 373,95 €

Total : 1 550 124,21 €

## 6. Demandes de subvention

- Suite à la demande émanant de l'Entente Jeunesse Est Moselle (EJEM), le Conseil municipal se prononce, à 14 voix pour et 1 abstention, pour l'attribution d'une subvention de 250 € à cette association.
- Une nouvelle association *Bien être et forme*, a été créée en janvier 2020. Afin de pouvoir démarrer ses activités, l'association sollicite une participation de la municipalité afin de couvrir les frais de création (enregistrement auprès du tribunal, frais postaux, assurance...). Après avis favorable de la commission des finances, le Conseil Municipal, à 14 voix pour et 1 abstention, se prononce pour l'attribution d'une subvention de 200 €.

## 7. Jury criminel

Le tirage au sort à partir de la liste électorale a désigné :

- HECTOR Luka, 55 rue du Stade

- MUR Alain, 8 rue des Jardins

- UREK Jordan, 15 rue Chopin

## 8. Renouvellement de la commission communale des impôts directs

A l'issue des élections municipales, il convient d'instituer une commission communale des impôts directs (CCID). La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du conseil municipal. 24 personnes doivent être proposées parmi les contribuables communaux. La désignation des 12 commissaires (6 titulaires et 6 suppléants) sera effectuée par le directeur départemental des finances publiques.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la liste des 24 personnes proposée par M. le Maire.

### **9. Programme de travaux sylvicoles**

M. le Maire présente au Conseil le programme des travaux sylvicoles pour l'année 2020. Etant donné que le reboisement des parcelles contaminées par le scolyte a déjà été programmé et qu'en raison de la situation sanitaire actuelle, la recette générée par la vente du bois d'œuvre n'est pas assurée cette année, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reporter les travaux envisagés en 2021.

### **10. Divers**

- M. FENARD informe le Conseil de l'avancée des travaux du centre bourg. L'entreprise Est Réseaux est actuellement en train de procéder à la dépose des fils et poteaux électriques. Ces travaux devraient être achevés pour la rue du Village courant de la semaine 25.
- La question relative à l'entretien des cours d'eau non navigables est abordée. M. le Maire rappelle que l'entretien des berges d'un cours d'eau est à la charge du propriétaire des terrains jouxtant ledit cours d'eau.

Le Maire,



Christophe MULLER